

Compte rendu du Conseil Municipal de Rebigue

Séance du 28 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques CHARRIE, Maire de la commune.

Date de la convocation : 22/01/2026

Présents (11) : Marie ALLIER, Nicolas BONNEAU, Sébastien CARRIERE, Laurence DELETRE, Jacques CHARRIE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON, Ingrid TRAISNEL, Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU

Secrétaire de séance : Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la Séance n°2025-04 du Conseil Municipal du 17 Novembre 2025
- Autorisation d'engagement des crédits d'investissement pour l'année 2026
- Demande de subvention – DSIL 2026 – Construction d'une Médiathèque - Locaux Associatifs et Techniques - Aménagement Paysager

Approbation du Procès-Verbal de la Séance n°2025-04 du 17 Novembre 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2025 est adopté **à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 11 voix pour.**

1) **Autorisation d'engagement des crédits d'investissement pour l'année 2026 :**

Il est possible d'engager, avec l'autorisation du Conseil Municipal des crédits d'investissement avant que le Budget Primitif ne soit voté, dans la limite d'un quart des crédits votés l'année précédente, duquel est déduit le montant inscrit au chapitre 16 (remboursement du capital de l'emprunt).

Il est proposé au Conseil d'autoriser l'engagement desdits crédits dans la limite de

$$\frac{(720\ 195.86 - 20\ 910.22)}{4} = \underline{\underline{174\ 821,41\ €}}$$
 et de répartir ces crédits selon les chapitres et articles tels que suit :

<u>Dépenses d'investissement</u>		
Compte 203 (Chapitre 20)	Frais d'études, recherche développement	30 000 €
Compte 2131 (Chapitre 21)	Bâtiments Publics	100 000 €
Compte 2151 (Chapitre 21)	Réseaux de Voirie	20 000 €
Compte 21538 (Chapitre 21)	Autres Réseaux	24 821,41 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés avec 11 voix pour,** décide d'autoriser Monsieur le Maire **à engager des crédits d'investissement au titre de l'année 2026** pour le montant maximal présenté précédemment, en validant la répartition ci-dessus.

2) Demande de subvention – DSIL 2026 – Construction d’une Médiathèque - Locaux Associatifs et Techniques - Aménagement Paysager :

Certaines opérations réalisées par les collectivités territoriales peuvent bénéficier de subventions au titre de la DSIL (Dotation de Solidarité à l’Investissement Local).

La Commune a pour projet de déplacer les locaux de la Médiathèque actuelle, vétuste et inadaptée au public en situation de handicap, dans un nouveau bâtiment tandis que de nouveaux locaux associatifs et techniques seront construits en parallèle de celui-ci pour répondre aux besoins des associations communales. L’ensemble sera sous-tendu par un aménagement paysager du cœur de village afin de valoriser le point de vue remarquable du site sur les Pyrénées.

Pour ce faire, une procédure de marché public de faible montant a tout d’abord été lancée pour choisir un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage (AMO), avec un montant de rémunération fixé à 8 100 € HT. Par la suite, une procédure de marché public à procédure adaptée a été lancée pour choisir un Maître d’œuvre, dont le choix a été arrêté par délibération (n°2025-15) en date du 23 juin 2025, pour un montant de rémunération fixé à 86 800.00 € HT. L’avant-projet définitif a été présenté par le Maître d’œuvre, en date du 15/12/2025, estimant le montant des travaux à 900 000.00 euros HT.

Afin de prendre en charge une partie des coûts de l’opération, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2026 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne, dont le montant maximum peut s’élever à 60% du coût total HT de l’opération tandis que le taux plancher est fixé à 20%.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, **à l’unanimité, des membres présents ou représentés avec 11 voix pour**, décide d’adopter l’avant-projet définitif (APD) de l’opération ainsi que le plan de financement prévisionnel, **de solliciter auprès de l’Etat une subvention DSIL 2026 d’un montant de 614 460.00 €**, au taux de 60% sur le coût total de l’opération dont l’estimation s’élève à 1 024 100.00 € HT, détaillée tel que suit : 8 100.00 € HT (assistance à maîtrise d’ouvrage) + 86 800.00 € HT (maîtrise d’œuvre) + 37 300.00 € HT (études diverses) + 900 000.00 € HT (travaux); et d’autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention susdite ainsi qu’à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Questions diverses

Une borne incendie a été endommagée Chemin de l’Eglise, vraisemblablement par un camion circulant sur celui-ci, ce qui a causé une fuite d’eau importante le matin du mercredi 21 janvier 2026. Les services du Sicoval sont intervenus sur les lieux afin de colmater la fuite, mais la borne est inutilisable et il conviendra de la remplacer.

Une plainte a logiquement été déposée pour dégradation de biens publics avec délit de fuite, et un dossier de sinistre a été ouvert auprès de l’assurance de la Commune pour tenter d’obtenir un remboursement. A ce jour, les auteurs de l’infraction ne sont toujours pas connus et les recherches se poursuivent.

Le Maire,
Jacques CHARRIE

